

l'on voit cesser presque brusquement, dès que l'on suspend cette thérapeutique intempestive.

*Le traitement chirurgical*, quoi qu'on ait dit, n'a pas donné jusqu'ici de résultats encourageants. L'examen attentif des éléments qui composent les statistiques, démontre seulement ce fait qu'un certain nombre de femmes ont vraisemblablement succombé à la suite de ces interventions. D'autre part il n'est nullement prouvé que la plupart des cas enregistrés comme succès, n'auraient pas guéri sans ces interventions.

Les laparotomies avec drainage, proposées contre la péritonite purulente généralisé, constituent des interventions graves, entreprises chez les femmes épuisées. De plus, dans ces cas il n'est pas sans difficulté de poser le diagnostic précis de péritonite *généralisée* ; or l'on sait qu'en cas de péritonite localisée, l'intervention aurait pour résultat très probable la généralisation de la péritonite et l'aggravation du pronostic.

Quant aux ablations de l'utérus, elles sont, en somme, pratiquées soit d'une façon précoce, quand l'infection est localisée dans l'utérus, — mais alors elles ne sont pas indiquées, — ou bien elles sont exécutées d'une façon tardive, et sont alors sans utilité puisqu'à ce moment l'infection est généralisée. Dans les deux cas, l'hystérectomie est faite dans de mauvaises conditions, et diminue, tout au moins par le choc consécutif, la résistance de l'organisme.

*Traitement général* — Ce traitement général comprend la sérothérapie et les différents moyens médicaux proposés contre l'infection puerpérale.

*La sérothérapie*, à l'aide du sérum anti-streptococcique de l'Institut Pasteur, aux doses sus-indiquées (80 cc. par jour, pendant trois jours), est, d'après l'expérience acquise dans le service de Pinard, au moins inoffensive, en dehors de quelques érythèmes ou indurations locales qui peuvent de temps en temps accompagner les injections. Cette médication mérite donc d'être tentée, bien que l'on n'ait jusqu'ici suffisamment démontré ni son efficacité réelle, ni sa façon d'agir.

L'emploi du sérum salé doit être réservé aux cas où l'infection se trouve compliquée d'anémie consécutive à des hémorrhagies. En dehors de ces cas, il est inutile de donner aux reins, chez une